MOUVEMENT 2024

COMMENT SAISIR MES VOEUX ?

CONNEXION au serveur: Il faut saisir ses voeux à partir du portail Esterel CLIQUEZ : **https://id.ac-nice.fr/plog/public/login** **POUR les collègues qui arrivent par permutation : ils doivent se connecter à IPROF de leur département d'origine.**	Vous aurez besoin de mot de passe et de votre identifiant. - Puis se rendre sur IPROF - Cliquez sur l'onglet **« Les Services »** puis **«SIAM»** Serveur **Inter Académique** pour le Mouvement (MVT1D). - Aller dans **Mouvement intra-départemental**

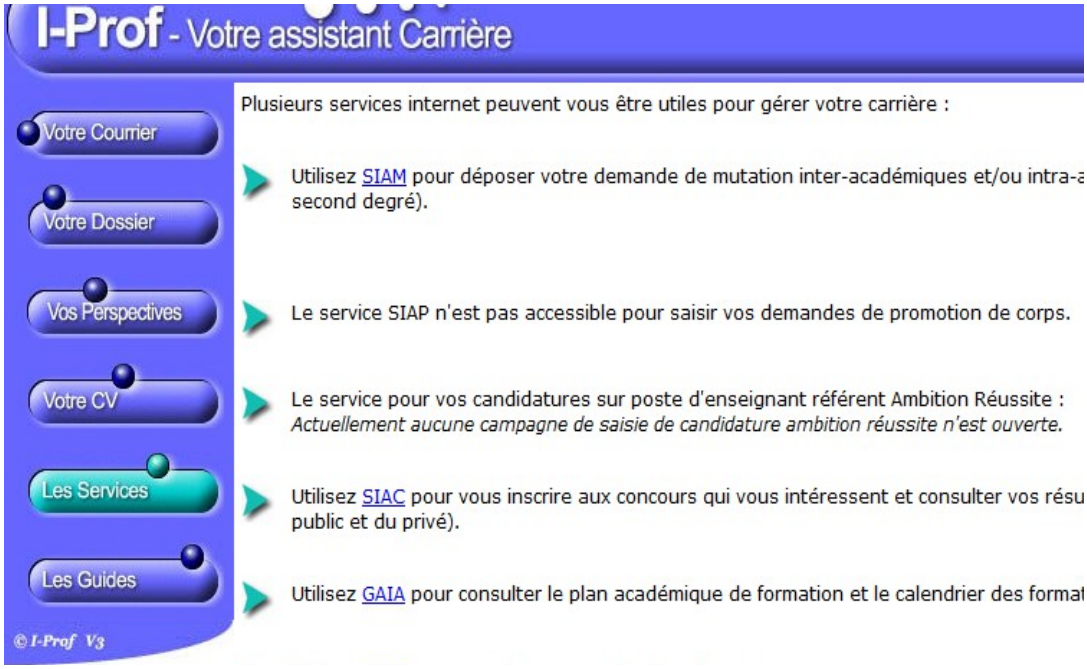

Tous les postes demandés doivent obligatoirement être classés par ordre préférentiel. Ne demandez pas que les postes vacants car tout poste est susceptible de l'être et par le « jeu du mouvement » de nombreux postes se libèrent et seront donc attribués.

N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos voeux.

UNE SEULE LISTE DE SAISIE DES VOEUX

40 voeux maximum possibles sont à saisir	
Vous pouvez modifier vos voeux pendant toute la période de saisie sur le serveur. Par contre, une fois le serveur fermé, plus possible de modifier quoi que ce soit.	Lors de la saisie du voeu, il sera possible de voir si le poste est vacant (V) ou susceptible d'être vacant (SV) ou « non accessible au mouvement » càd bloqué mais il est fortement recommandé de ne pas prendre en compte cette seule donnée pour la formulation des voeux, de nombreux postes se libérant en cours de mouvement.
À la fin de la saisie, il n'y a pas de validation à effectuer. Il est cependant fortement recommandé d'imprimer le fichier récapitulatif des vœux. Il se génère par le bouton « export » sous format PDF) et de vérifier chaque code saisi.	**2 modes de saisie** **- DIRECTE** par numéro de poste: la saisie se fait via des codes donnés dans la circulaire du mouvement via les listes données qui recensent l'ensemble des postes. a) par communes et par catégories b) par établissement et par catégories - C'est le numéro à gauche qu'il faudra saisir sur IPROF. - Quand vous saisirez le code, le nom de l'école ou du poste apparaîtra pour que vous puissiez contrôler. **- GUIDEE :** vous avez aussi la possibilité de chercher directement vos voeux sur la plate-forme SIAM en choisissant vos filtres et sélectionnant le poste à demander.
OBLIGATION d'au moins 1 vœu GROUPE de type A <u>MOB (Mobilité obligatoire)</u> <u>si je suis à TP ou sans poste.</u>	**Ne concerne que les participant-es obligatoires càd ceux sans poste ou à Titre Provisoire** **Il est bien sûr conseillé de le faire en tout dernier voeu**
PAS de voeu GROUPE/MOB obligatoire	**pour les collègues ayant déjà un poste à Titre Définitif dans le département.** Vous pouvez ne faire qu'un seul voeu précis si vous le souhaitez. Si vous n'obtenez rien, vous restez sur votre poste actuel.

Les entrants en formation Cappei sont prépositionnés sur des berceaux proposés par la dsden (pas de participation au mouvement).

OBLIGATION
d'au moins 1 vœu GROUPE
de type A <u>MOB si je suis à TP ou sans poste</u>

QUI DOIT LE FAIRE ET QUEZACO ?

Il concerne tous les participants obligatoires	**A savoir:** - les collègues touchés par une suppression ou un blocage(mesure de carte scolaire). - ceux nommés à titre provisoire ou sans poste. - les collègues en sortie de poste adapté. - ceux en délégation depuis le 1/09/2023 souhaitant perdre leur poste à TD (faire un courrier à l'IA avant l'ouverture du serveur). - ceux en délégation sur un autre poste depuis le1/09/2022 (sauf interim de direction dans leur école pendant 2 ans). -les professeurs d'école stagiaires titularisables au 1/09/2024. - les collègues entrant dans le département par permutation. - les collègues sans poste qui réintègrent au 1/09/2024 après une période de congé parental, congé longue durée, disponibilité ou détachement.
AU moins 1 voeu de GROUPE MOB	
= 1 groupe de communes →	**Allié à des natures de supports différents** (3 supports possibles).
6 zones GEOGRAPHIQUES LARGES possibles **Page 17 « choisir » au moins 1 des 6 groupes** **https://06-site.fsu-snuipp.fr/IMG/pdf/sectorisation_voeux_groupes-3.pdf** **Par exemple** Groupe 1 (zone de Antibes à Villeneuve Loubet) + SUPPORT «Remplacement» **ou** Groupe 3 (zone de Aspremont à Villefranche/mer) + Support «enseignement»	**3 NATURES DE SUPPORTS possibles:** **- groupe «Enseignement»** (élémentaire, maternelle, décharges totales de direction, adjoint fléché, TRS ...) **- groupe «ASH»**(Ulis, SEGPA, enseignant spécialisé, Rased...) **- groupe «Remplacement»**(Brigade ASH, Brigade départementale et de zones infra) **ATTENTION:** impossibilité de différencier les BD zones infra départementales ou BD départementales - le collègue pourra être nommé sur l'un ou l'autre type de poste !

IMPORTANT	A LIRE ....
Au sein de chaque groupe, par défaut, c'est l'ordre établi par la DSDEN qui est pris en compte par l'algorithme. **MAIS il est POSSIBLE de modifier l'ordre pré défini au sein d'un groupe.** Il est donc possible par exemple de classer des écoles d'un même secteur par ordre préférentiel. Ou de remanier l'ordre des communes dans les vœux groupes ou les natures de supports au sein des 3 MOB . **Auquel cas l'algorithme prendra en compte l'ordre précis défini par le participant au mouvement (ou à défaut donc l'ordre défini par le Dsden**	**Si un poste est obtenu via ce vœu large exprimé, l'affectation est prononcée à titre définitif** (sous réserve de détention du titre requis, par exemple concernant l'enseignement spécialisé).
Pour les collègues qui n'auraient pas fait le mouvement alors qu'ils le devaient, une affectation à TITRE DEFINITIF sera recherchée sur l'ensemble des GROUPES, selon l'ordre de priorité arrêtée par l'IA. Leur situation sera examinée après tous les autres participants.	**Dans le département, suite aux interventions de la FSU SNUipp, la Dsden a convenu depuis l'an dernier de bloquer le logiciel au delà des vœux larges exprimés.** Car auparavant le logiciel recherchait à pourvoir tous les postes vacants quels qu'ils soient en allant au delà des vœux exprimés ce qui aboutissait à des affectations forcées de collègues avec une ancienneté parfois médiane. Et donc une affectation provisoire, pour un an, pouvait être prononcée sur tout poste resté vacant dans le (les) GROUPES ET MOB qui n'avaient pas été exprimés mais qui figurent dans la liste et ce dans l'ordre préétabli par la Dsden !

FSU SNUipp06

CONSEILS du SNUipp-FSU

Les autres possibilités de voeux géographiques (Groupes de type A ou AC avec natures de supports identiques) ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés si vous voulez "éviter" d'être affecté-e sur le voeu large MOB !
Plus vous arriverez à formuler de voeux mais aussi de voeux géographiques (de communes, de secteurs voire de regroupement de communes), plus vous limitez les possibilités d'être affecté-e, lors du mouvement provisoire, sur des natures de supports (MOB) et/ou GROUPES de type A non demandés.
Si vous obtenez un poste à TD, vous pourrez y rester tant que vous voulez (sauf fermeture de poste); vous pourrez aussi refaire le mouvement, y compris l'année suivante, mais il n'y aura plus obligation de faire le vœu large MOB.

SITUATIONS PARTICULIERES

Demandes formulées au titre d'une réintégration suite à congé parental, congé longue durée, détachement

Pour prétendre à un traitement hors-barème de leur demande, les agents sans affectation, sollicitant une réintégration suite à congé parental, congé longue durée ou détachement au 01.09.2023, demanderont obligatoirement, en premier vœu, le poste occupé à titre définitif la veille de la cessation d'activité dans le département. Le second vœu sera obligatoirement le vœu « groupe » de type A (supports identiques dans des communes différentes) correspondant à la nature du poste précédemment occupé à titre définitif.

Dès lors, une priorité 6 sera appliquée au vœu simple, une priorité 7 sur le vœu « groupe » de type A (supports identiques dans des communes différentes) correspondant à la nature du poste précédemment occupé à titre définitif.
Cette modalité ne revêt un caractère obligatoire. Les agents ne souhaitant pas bénéficier de ces dispositions formuleront leurs vœux selon l'ordre de préférence qu'ils souhaiteront.